

[Accueil](#) / [Economie](#) / [Énergie](#)

Parc photovoltaïque : le Conseil Départemental du Lot vote une motion contre le projet de Tour-de-Faure

ABONNÉS 



44 000 panneaux photovoltaïques sont prévus dans le projet / DDM - Stéphane Lapeyrere - Archives



Énergie, Tour-de-Faure, Saint-Cirq-Lapopie

Publié le 07/02/2023 à 07:01

[Écouter cet article](#)

Powered by **ETX Studio**

00:00/03:29

Le projet de TotalEnergies d'un parc de 19 ha de panneaux photovoltaïques à Tour-de-Faure a été au cœur de vifs débats lors de la séance du Conseil départemental lundi 5 février. Le président Serge Rigal a proposé une motion qui s'oppose au projet.

Afin d'encadrer le développement des projets d'énergies renouvelables, les élus du Département ont adopté à l'unanimité le 14 décembre 2020 une « charte départementale pour le développement des énergies renouvelables », avec un volet consacré au photovoltaïque. Les conseillers départementaux déclaraient ne soutenir

que les projets s'inscrivant dans le cadre de ce document stratégique. Lundi matin 6 février lors de la séance du Conseil Départemental, le président a proposé d'ajouter une motion à la charte affirmant l'opposition du Département au projet de Tour-de-Faure. 44 000 panneaux photovoltaïques pourraient être implantés pour une durée de 30 ans sur 19 hectares.

Un projet à l'antipode

La motion rappelle l'engagement constant du Département en faveur de l'énergie photovoltaïque en soutenant de nombreux projets. Notamment auprès de la société d'économie mixte « Lot Energies nouvelles » au capital de laquelle le Conseil a décidé de participer à hauteur de 540 000 €. Le 12 décembre dernier, l'Assemblée validait aussi la participation financière du Département aux petits projets citoyens de production d'énergie renouvelable.

A lire aussi : Lot : ils disent toujours non à l'implantation d'une centrale photovoltaïque Total à Tour-de-Faure

Mais à travers la motion, les conseillers départementaux rappellent qu'ils ne peuvent ni accepter ni soutenir le projet de TotalEnergie qui va à l'encontre de la charte. "La charte énonce un certain nombre de critères dont le respect est fondamental pour éviter que l'opportunité que constitue le développement des énergies renouvelables ne soit synonyme de développement anarchique et ignorant des autres enjeux à prendre en considération. (...) Aucun de ces aspects ne semble avoir été pris en compte dans le cas du projet porté par la société Total Quadran. (...) Un projet à l'antipode de la vision que nous défendons : celle de projets du territoire, par le territoire et pour le territoire" conclut la motion.

Des marchands de soleil

Juste avant son vote, pendant une heure, les conseillers ont alors débattu, affirmant leur adhésion ou non à la motion. Serge Rigal l'a martelé déjà dans son discours d'ouverture de séance. "Le Département du Lot n'est pas le terrain de jeu d'investisseurs qui se découvrent une conscience écologique lorsqu'il s'agit de faire des profits et du greenwashing de leurs activités. Encore une fois, les MARCHANDS DE SOLEIL n'ont rien à faire au cœur de nos paysages protégés, alors même qu'il existe tant de surfaces déjà

artificialisées et dégradées qui pourraient accueillir des projets de centrales photovoltaïques."

Nelly Ginestet a affirmé son soutien "on est engagé au côté du PNR, ne pas prendre position c'est laisser ignorant les habitants du département". Elle est rejointe par Pascal Lewicki : "si on ne réagit pas, les autres groupes du solaire vont continuer à démarcher nos maires et penser que le département est favorable. En donnant notre position, ces maires pourront s'appuyer sur la charte et dire non". Catherine Marlas poursuit sur les craintes des jeunes agriculteurs sur la spéculation du foncier. "Il faut faire preuve de bon sens et on n'est pas dans le bon sens. On a le courage d'énoncer des positions dans ce département."

A lire aussi : Marche contre la centrale photovoltaïque : "Le cause c'est notre poumon, il ne doit pas être macadamisé"

Vincent Bouillaguet est, lui, resté perplexe quant aux conséquences et aux réactions des élus de Tour-de-Faure : "difficile de voter une motion contre mes collègues. Attention à ne pas nous opposer aux uns et aux autres, travaillons en cohérence avec la charte". Frédéric Décremps souligne que dans le contexte actuel une "nouvelle rentrée d'argent pour les communes" n'est pas anodine.

La motion a été finalement adoptée à 21 voix pour, 11 abstentions (Daubet, Hilt, Marre, Arnaudet, Bouillaguet, Bizat, Villepontoux, Testa, Terlizzi, Jos, Delande) et 2 contre (Lapergue, Decremps).

A lire aussi : Lot : le projet photovoltaïque de Total électrifie le débat



Sarah Nabli
suivre ce journaliste

[Voir les commentaires](#)

Vous souhaitez suivre ce fil de discussion ?

[Suivre ce fil](#)

Réagir



Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

[Lire la charte de modération](#)

Les commentaires (11)

CARTHUR Il y a 21 heures Le 07/02/2023 à 19:50

Le président du CD a raison, il faut privilégier des projets dimensionné pour le territoire en s'appuyant sur les acteurs et les résidents.

RÉPONDRE

SIGNALER UN ABUS

DJDJDJ Il y a 21 heures Le 07/02/2023 à 19:41

il n'est pas question ici d'énergie verte à moindre coût, il est question d'un choix de développement et sur ce coup le CD a eu la bonne attitude.

De l'énergie alternative, oui mais gérée par des acteurs locaux et sans destruction de l'environnement.

C'est possible

RÉPONDRE

SIGNALER UN ABUS

abonne46 Il y a 23 heures Le 07/02/2023 à 17:42

on n'a le parc d'activité de gignac qui n'a jamais décollé , il fallait faire venir l'eau de st denis les martel , des hectares a faire voir a TOTAL au lieu de "détruire " des terrains , celui là de Gignac croupi depuis 2005 environ !

RÉPONDRE

SIGNALER UN ABUS

Voir plus de commentaires

Les plus lus

 Lus Commentés

- 1 **Faits divers.** Un enfant de 2 ans retrouvé au milieu de la nuit en train de marcher pieds nus sur une route départementale
- 2 **Disparition et mort de Sihem.** REPLAY. Mort de Sihem : "Il n'y a pas de relation amoureuse" entre Sihem et le meurtrier présumé, affirme l'avocat de la famille
- 3 **Réforme des retraites.** Réforme des retraites : le passage aux 64 ans rejeté en commission, un mauvais signe pour la majorité
- 4 **Faits divers.** Faute de billet pour leur bébé, ils préfèrent l'abandonner à l'aéroport pour prendre leur avion
- 5 **Société.** "Déboucher les égouts va devenir une activité très lucrative", prophétise un savant qui annonce la mort des métiers intellectuels

À lire aussi de Énergie

- 1 **Énergie.** Prix de l'essence : le gouvernement favorable à une nouvelle ristourne à la pompe de TotalEnergies
- 2 **Economie.** TotalEnergies enregistre un bénéfice de 20,5 milliards de dollars, le meilleur de son histoire
- 3 **Énergie.** Loi sur les énergies renouvelables : le Parlement adopte définitivement le texte
- 4 **Énergie.** Hautes-Pyrénées : le SDE a présenté un budget principal volontariste de 15M€
- 5 **Énergie.** Photovoltaïque : la chasse aux terrains

Aussi à la une

- 1 **Faits divers.** Grave accident de la route près de Toulouse : un choc frontal fait au moins 2 morts et 2 blessés graves

- 2 **International.** Séisme en Turquie : la déchirante photo de ce père qui refuse de lâcher la main de sa fille morte sous les décombres
- 3 **Faits divers.** VIDEO. Piégées au troisième étage, les victimes de l'incendie de la place de la Trinité témoignent
- 4 **Faits divers.** Meurtre de Magali Blandin : féminicide, enquête, suicides en série... retour sur l'affaire en 5 actes
- 5 **Guerre en Ukraine.** Le président ukrainien Volodymyr Zelensky est attendu ce soir à Paris